

Secrétariat général

A Paris

**Département
Affaires juridiques
et commande publique**

*Pôle Affaires juridiques
et marchés*

Réf. : DAJCOP/250/29

<https://marches-publics.gouv.fr>

Personne à contacter :

Ogier CULOT
marches@cnaf.fr

Objet : AOO 13/26 « Prestations éditoriales pour les publications scientifiques de la Direction des Statistiques, des Études et de la Recherche (Dser) »

Réponses aux demandes de renseignements complémentaires

Madame, Monsieur,

À la suite de questions posées par des candidats dans le cadre de l'appel d'offres référencé en objet, je vous communique ci-après les réponses qui sont apportées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.



Le Directeur des achats et des affaires
juridiques de la Cnaf

Stéphane CASSAT

Question n°1 :

Bonjour,
Pouvez-vous nous indiquer le titulaire actuel du marché de prestations éditoriales pour les publications scientifiques de la Dser ?

Réponse n°1 :

Le titulaire actuel est le groupement suivant : Morin, Bellivier, Bertrand, Depez, Dherbecourt, Fisch, Gonzales, Gugès et Sztanke

Question n°2 :

Bonjour,
Pourriez-vous nous communiquer le nom de l'attributaire de l'ancien marché. Je vous remercie par avance de votre retour. Bien cordialement.

Réponse n°2 :

Le titulaire actuel est le groupement suivant : Morin, Bellivier, Bertrand, Depez, Dherbecourt, Fisch, Gonzales, Gugès et Sztanke

Question n°3 :

Qui est l'attributaire actuel ?

Réponse n°3 :

Le titulaire actuel est le groupement suivant : Morin, Bellivier, Bertrand, Depez, Dherbecourt, Fisch, Gonzales, Gugès et Sztanke

Question n°4 :

Prestations de SR : qu'entendez-vous par "agencement des contenus" indiqué entre parenthèses pour illustrer la prestation de réécriture de texte (page 6 du CCTP) ?

Réponse n°4 :

Il s'agit de faire des propositions de restructuration de texte si le correcteur perçoit des répétitions ou une structure bancale.

Question n°5 :

Prestation de SR "intégrale" : à quoi correspondent la vérification et la proposition de mots-clés ?

Réponse n°5 :

Il s'agit de vérifier que les mots-clés proposés par l'auteur sont en cohérence avec le contenu du texte et, si besoin, proposer de nouveaux mots-clés

Question n°6 :

Prestation rédaction de synthèse : quel profil est attendu ici ? S'agit-il bien de synthétiser un rapport de recherche, aux thématiques variées ? Ce qui suppose d'en comprendre et maîtriser les contenus. L'utilisation de l'IA peut-elle être envisagée ?

Réponse n°6 :

Pour la rédaction de synthèse, il s'agit bien de synthétiser des rapports de recherche aux thématiques variées.
L'utilisation de l'IA n'est pas permise, pour des motifs de respect des droits des auteurs et de confidentialité.

Question n°7 :

Les quantités au DQE semblent énormes. Est-ce les vraies quantités ou est-ce un faux estimatif pour départager les candidats ? Question sous-jacente : attendez-vous que le DQE arrive à 214 000 euros (ou 250 000 max) ?

Réponse n°7 :

Les quantités figurant dans le DQE sont indicatives et non contractuelles, mais représentatives des commandes susceptibles d'être effectuées pendant la durée totale du marché. Corrélativement, le montant estimé du marché a été déterminé sur la base des estimations de commande du pouvoir adjudicateur, et constitue la référence haute pour l'établissement des prix des candidats.

Question n°8 :

Il est explicitement demandé un diplôme de correcteur de presse pour la partie correction et relecture des épreuves. Est-ce que des formations secrétariat de rédaction, correction-relecture et préparation éditoriale, notamment issues de l'EMI-CFD, du CFPJ ou de formations équivalentes dédiées aux métiers de lecteur-correcteur / correcteur-relecteur peuvent convenir ?

Réponse n°8 :

Les diplômes évoqués semblent convenir.

Question n°9 :

Majoritairement, les prestations sont-elles indépendantes ou se cumulent-elles ? Dans le deuxième cas, pouvez-vous nous préciser quelles sont les articulations de prestations les plus fréquentes : SR partiel + relecture des épreuves ? correction des épreuves + relecture des épreuves ?

Réponse n°9 :

Majoritairement, les prestations se cumulent. Les deux cas les plus fréquents sont : SR partiel + relecture des épreuves et SR intégral + relecture des épreuves